



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exonération

Question écrite n° 91793

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les conséquences préjudiciables que l'article 88 du projet de loi de finances pour 2011 pourraient avoir sur les maisons familiales rurales (MFR) situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) et employant plus de dix salariés. En effet, cette mesure va les priver de l'exonération de cotisations sociales dont elles bénéficient jusqu'à présent au même titre que tous les organismes d'intérêt général situés en ZRR. Compte tenu des résultats incontestables obtenus par les MFR en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus du milieu rural, il lui demande si la mesure envisagée pourrait être aménagée en vue de maintenir le dispositif actuel d'exonération pour les MFR de plus de dix salariés situées en ZRR.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91793

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11513

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)